

Rapport d'évaluation OASIS

Evaluation du Plan de Surveillance des Oléoprotéagineux (PSO)

Janvier 2023

Equipe d'évaluation externe

Margot Bärenstrauch – INRAE/LABERCA

Alex Drouin – Anses/Cirad (doctorant), VetAgro Sup (résident ECVPH)

Emilie Gay – Anses – Direction de de stratégie et des programmes

Equipe d'évaluation interne

Sylvie Dauguet – Terres Inovia

Isabelle de la Borde – Terres Inovia

Florence Lacoste – ITERG

Laura Krieger – ITERG

Table des matières

1.	Contexte et objectifs de l'évaluation	3
2.	Le PSO : un plan de surveillance privé qui bénéficie aux entreprises du secteur des oléoprotéagineux	3
2.1.	Objectifs du PSO	3
2.2.	Fonctionnement du dispositif.....	4
3.	Matériel et méthode	5
3.1.	Principe général de l'évaluation et description de la méthode OASIS	5
3.2.	Personnes impliquées et étapes.....	6
4.	Résultats de l'évaluation	7
4.1.	Analyse par section fonctionnelle d'un dispositif de surveillance	7
4.1.1	Objectifs et champ de la surveillance (100 %).....	9
4.1.2	Organisation institutionnelle centrale (78 %)	9
4.1.3	Organisation institutionnelle de terrain (67 %).....	10
4.1.4	Laboratoire (78 %).....	10
4.1.5	Outils de surveillance (non applicable)	11
4.1.6	Modalités de surveillance (67 %)	11
4.1.7	Gestion des données (81 %).....	12
4.1.8	Formation (78 %).....	12
4.1.9	Communication (72 %).....	13
4.1.10	Evaluation (42 %)	13
4.2.	Analyse selon les sept points critiques d'un dispositif de surveillance	14
4.2.1	Les objectifs de la surveillance	14
4.2.2	L'échantillonnage	15
4.2.3	L'animation.....	15
4.2.4	Les outils de surveillance.....	15
4.2.5	Le recueil et la circulation des données	15
4.2.6	Le traitement et l'interprétation des données.....	16
4.2.7	La diffusion de l'information	16
4.3.	Analyse selon les attributs d'un dispositif de surveillance	17
5.	Synthèse des recommandations	18

1. Contexte et objectifs de l'évaluation

Dans le cadre du groupe de travail « Cadmium » de la Plateforme de Surveillance de la Chaîne Alimentaire (SCA), un état des lieux de la surveillance du cadmium dans les aliments en France a été réalisé. Ce travail a fait naître la volonté de mener une évaluation des systèmes de surveillance de ce contaminant chimique, en utilisant la méthode OASIS (Outil d'Analyse des Systèmes d'Information en Santé). En France, la surveillance du cadmium dans l'alimentation est réalisée à la fois par les autorités compétentes (plans de contrôle et plans de surveillance pilotés par la DGAL et DGCCRF) et par les professionnels des filières, dans le cas de la surveillance obligatoire (autocontrôles). A cela s'ajoute une surveillance volontaire, hors cadre réglementaire, pilotée par exemple par des dispositifs privés au sein desquels sont regroupés différents opérateurs d'une même filière. Le système de surveillance du cadmium en France dans son ensemble est donc complexe et comporte de multiples acteurs. Pour cette raison il a été décidé de cibler l'évaluation sur un seul dispositif dans un premier temps, et le Plan de surveillance des oléo-protéagineux (PSO) s'est porté volontaire. Puisque le cadmium n'est qu'un seul des nombreux contaminants surveillés par le PSO, et que ceux-ci sont traités de manière conjointe, il a été décidé de mener l'évaluation sur l'ensemble du dispositif, en se focalisant sur le cadmium uniquement pour les critères pour lesquels la diversité des contaminants surveillés rendait impossible l'exhaustivité de l'évaluation. Pour les évaluateurs externes, cette évaluation du PSO constitue une des premières applications de la méthode OASIS à la surveillance d'un contaminant chimique.

2. Le PSO : un plan de surveillance privé qui bénéficie aux entreprises du secteur des oléoprotéagineux

2.1. Objectifs du PSO

Le PSO a été mis en place de façon opérationnelle en 2005 dans un contexte d'entrée en application progressive du « Paquet Hygiène » dans les années 2000. Cet ensemble de textes réglementaires rend les professionnels responsables de la sécurité sanitaire de leur production et ils doivent alors mettre en place des plans d'autocontrôles permettant de garantir cette sécurité sanitaire. Le but du PSO est de créer une base de données sur les contaminants touchant le secteur des oléoprotéagineux (mycotoxines, éléments traces métalliques, produits phytosanitaires, toxiques organiques, contaminants microbiologiques et chimiques, impuretés botaniques), afin de surveiller leur évolution dans différentes productions, en mutualisant les résultats d'autocontrôles des professionnels de la filière. Les objectifs du PSO tels que formalisés dans la convention de partenariat qui le lie à ses partenaires fournisseurs de données sont les suivants :

- **O1** : Constituer une base de données sur les contaminants des graines, tourteaux et huiles de colza, tournesol et soja, ainsi que sur les graines et produits transformés de graines protéagineuses (pois, féverole, lentille...) ;
- **O2** : Permettre aux entreprises de se positionner anonymement par rapport aux autres partenaires ;
- **O3** : Déterminer objectivement les étapes de contamination potentielle et les dangers sanitaires concernant la filière oléoprotéagineuse, ce qui a l'avantage pour le partenaire de lui permettre de mieux cibler ses autocontrôles ;

- **O4** : Orienter la recherche vers les problèmes détectés dans le Plan de surveillance ;
- **O5** : Permettre une réponse consensuelle de la filière en cas de crise touchant les oléagineux ou les protéagineux, à partir des données objectives, fiables et représentatives ;
- **O6** : Participer à la fixation de seuils réglementaires réalistes.

2.2. Fonctionnement du dispositif

Le PSO repose sur une collaboration entre Terres Inovia (Institut technique de la filière des huiles et protéines végétales et de la filière chanvre), ITERG (Institut des Corps Gras & produits apparentés) et Terres Univia (Interprofession des huiles et protéines végétales). Il s'agit d'un plan de surveillance ne reposant pas sur une base réglementaire propre, mais sur une volonté de la filière de mutualiser les données de surveillance des différents contaminants, et sur un principe d'adhésion volontaire. Chaque opérateur de la filière peut donc choisir librement de devenir un partenaire actif du dispositif.

Les partenaires (industriels de l'huilerie, organismes stockeurs, fabricants d'aliments pour animaux) s'engagent à fournir les résultats d'analyse issues des plans d'autocontrôle qu'ils souhaitent inclure dans la base de données chaque année. Les données récoltées comprennent des informations sur la matrice (date de récolte, provenance) et sur l'échantillon analysé (date de prélèvement, nom du laboratoire, méthode d'analyse, résultats d'analyse ...).

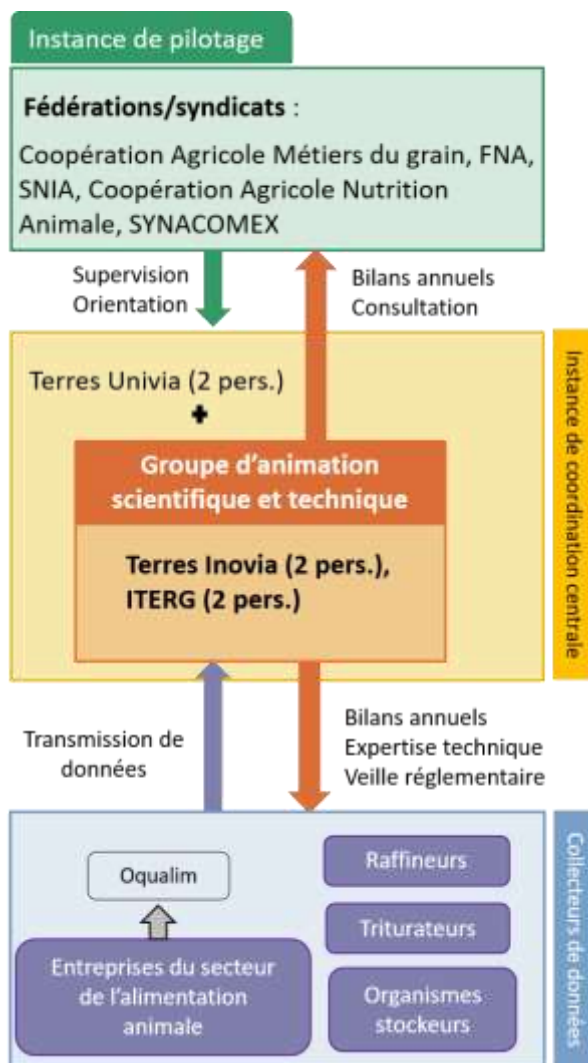


Figure 1 - Schéma représentant le fonctionnement du PSO

En 2022 le PSO comptait 37 partenaires (29 organismes stockeurs, 5 tritrateurs, 2 raffineurs et 1 fabricant d'aliments pour bétail) et a collecté 647 113 résultats d'analyse toutes matrices et contaminants confondus. Trois groupes de matrices sont couverts par les déclarations des entreprises : les huiles (huiles brutes, huiles vierges, huiles raffinées, huiles acides et coproduits du raffinage), les graines (colza, tournesol, soja, pois, féverole, lentille, pois chiche, lupin, lin) et les tourteaux.

Les données sont analysées et valorisées chaque année sous forme d'un rapport global, les résultats sont présentés lors d'une réunion annuelle à laquelle sont invités tous les partenaires. Par ailleurs, les membres actifs du PSO peuvent consulter en permanence leurs résultats personnels, disponibles sur la plateforme internet, leur permettant de les comparer à ceux de la filière, pour les contaminants pour lesquels au moins une analyse a été transmise au PSO. A partir des résultats annuels de la surveillance, le PSO édite une liste de contaminants pour lesquels la surveillance est recommandée, pour chaque matrice. En complément, le PSO peut également organiser de manière ponctuelle un plan de surveillance active sur un contaminant précis.

En parallèle de ses missions de surveillance, le PSO réalise une veille réglementaire pour ses partenaires, permettant de les tenir informés de l'évolution de la législation en matière de surveillance des contaminants.

3. Matériel et méthode

3.1. Principe général de l'évaluation et description de la méthode OASIS

Le plan de surveillance des oléoprotéagineux a été évalué à l'aide de la méthode OASIS. Cette méthode permet de réaliser une analyse approfondie du fonctionnement, de l'organisation et de la qualité d'un dispositif de surveillance épidémiologique. Elle est fondée sur un questionnaire détaillé, divisé en dix sections fonctionnelles, qui approfondissent chacune un compartiment ou un ensemble d'activités du dispositif de surveillance (Tableau I), et sur une grille d'évaluation. L'équipe d'évaluation est constituée de membres externes (non impliqués dans le dispositif à évaluer) et de membres internes, généralement les animateurs du dispositif. Les évaluateurs internes au réseau permettent d'apporter tout au long de l'évaluation leur connaissance fine du fonctionnement du dispositif dans lequel ils sont impliqués. Cette participation permet également d'assurer un bon niveau de réappropriation par les gestionnaires du dispositif des recommandations faites au cours de l'évaluation.

Dans la version flash de l'outil OASIS, utilisée dans ce cadre, le questionnaire est complété par l'équipe d'évaluation suite à des discussions entre membres externes et internes de l'équipe d'évaluation et si besoin avec d'autres acteurs du dispositif. Une fois le questionnaire complété, l'équipe d'évaluateurs externes réalise une première notation de chacun des 78 critères que comporte la grille d'évaluation, et le soumet aux évaluateurs internes. Cette grille est ensuite révisée au cours d'une journée de notation réunissant l'ensemble de l'équipe d'évaluation ainsi qu'un panel d'acteurs représentatifs des différents acteurs du dispositif de surveillance. Des recommandations d'amélioration sont formulées collectivement à l'issue de cette journée. L'équipe d'évaluation finalise ensuite la grille de notation et les recommandations, puis rédige le rapport final d'évaluation.

Une évaluation OASIS permet de produire trois types d'analyse d'un réseau de surveillance :

- Analyse synthétique du fonctionnement par section fonctionnelle (cf. Tableau I) d'un dispositif de surveillance (représentation graphique par secteurs) ;
- Analyse selon sept points critiques d'un dispositif de surveillance : objectifs, animation, échantillonnage, outils, recueil et circulation des données, traitement et interprétation des données et diffusion de l'information (représentation graphique par histogramme) ;
- Analyse selon dix attributs d'un dispositif de surveillance : sensibilité, spécificité, représentativité, rapidité, flexibilité, fiabilité, stabilité, acceptabilité, simplicité et utilité (représentation graphique par diagramme en radar).

Tableau I : Description des dix sections fonctionnelles du questionnaire OASIS

Section	Descriptif
1. Objectifs et contexte de la surveillance	Description des objectifs de la surveillance, du positionnement des partenaires et de la situation des dangers sous surveillance
2. Organisation institutionnelle centrale	Description et fonctionnement des instances de pilotage, d'appui scientifique et technique et d'animation à l'échelon central
3. Organisation institutionnelle de terrain	Description et fonctionnement des structures intermédiaires d'animation et des collecteurs de données
4. Laboratoire	Description et fonctionnement des laboratoires impliqués dans la surveillance aux échelons locaux, centraux et internationaux
5. Outils de surveillance	Description des outils mis en place pour la réalisation de la surveillance (formalisation du protocole de surveillance, fiches et prélèvements, etc.)
6. Modalités de surveillance	Description et opérationnalité des modalités de surveillance (surveillance événementielle, surveillance programmée)
7. Gestion des données	Description et fonctionnement des modalités de gestion, traitement et interprétation des données
8. Formation	Description et réalisation des activités de formation
9. Communication	Description et résultats des activités de communication
10. Evaluation	Description et utilisation des activités de suivi et d'évaluation du dispositif

3.2. Personnes impliquées et étapes

L'équipe d'évaluateurs externe était constituée de trois personnes :

- Emilie Gay, vétérinaire épidémiologiste, directrice scientifique « épidémiologie et surveillance » à l'Anses¹, ayant déjà réalisé plusieurs évaluations OASIS ;

¹ Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

- Margot Bärenstrauch, ingénieure de recherche à INRAE², chargée de veille sanitaire et de la surveillance des dangers chimiques pour la plateforme SCA (surveillance de la chaîne alimentaire), en cours de formation à la méthode OASIS ;
- Alex Drouin, doctorant (Anses/Cirad³) et résident ECVPH⁴ à VetAgro Sup, en cours de formation à la méthode OASIS.

L'équipe d'évaluation interne était constituée de quatre personnes :

- Sylvie Dauguet, ingénieure agronome chez Terres Inovia, chargée du pilotage du PSO (recrutement des partenaires, représentation à l'extérieur), également en charge de l'exploitation des données sur graines et tourteaux ;
- Isabelle de la Borde, ingénieure chez Terres Inovia, chargée de la saisie et exploitation des données sur graines et tourteaux ;
- Florence Lacoste, chargée d'expertise et normalisation pour l'ITERG, responsable de la saisie et exploitation des données « huiles » pour le PSO ;
- Laura Krieger, ingénieure chimiste, chargée d'affaires pour l'ITERG, responsable de la saisie des données « huiles » pour le PSO.

Les organismes suivants ont également été impliqués lors de la journée de notation :

- Fédération nationale des industries des corps gras (FNCG) ;
- Entreprise de la transformation des graines oléagineuses SAIPOL ;
- Laboratoire Phytocontrol ;
- Coopérative agricole Axérial ;
- Fédération du Négoce Agricole ;
- Association OQUALIM ;
- Terres Univia.

L'équipe d'évaluation s'est réunie les 4 et 14 octobre 2022 par visioconférence afin de remplir conjointement le questionnaire. La journée de notation s'est ensuite déroulée le 5 janvier 2023 en présentiel.

4. Résultats de l'évaluation

4.1. Analyse par section fonctionnelle d'un dispositif de surveillance

La représentation par graphiques en secteurs (**Figure 2**) permet une visualisation synthétique des dix sections du dispositif afin de mettre en évidence les principaux points forts et points à améliorer. Chaque critère est associé à un graphique qui illustre son niveau de satisfaction, exprimé en pourcentage.

² INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

³ Cirad : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

⁴ ECVPH : European college of veterinary public health

Le fonctionnement du dispositif est globalement très satisfaisant puisque six sections sur neuf (la section 5 sur les outils de la surveillance n'étant pas applicable) présentent un score supérieur à 70 %. Deux sections ont un score de 67 % et la section « Évaluation » présente un score inférieur à 50 % comme c'est souvent le cas lors d'une première évaluation. Au-delà de ces scores, ce sont les commentaires qui sont importants. Ces derniers sont détaillés à la suite du document pour chaque section.



Figure 2 : Résultats de l'analyse par section fonctionnelle du PSO. Les pourcentages indiquent le niveau de satisfaction de chaque critère (partie violette du graphique), la zone blanche indique la marge de progression.

4.1.1 Objectifs et champ de la surveillance (100 %)

Les objectifs du PSO sont centrés sur la mutualisation des données de surveillance des contaminants chimiques et microbiologiques dans les oléoprotéagineux aux différents maillons de la filière (stockage, trituration et raffinage). Cette section atteint la note maximale puisque les objectifs du PSO sont pertinents, cohérents avec la situation sanitaire, formalisés dans une convention de partenariat signée par chacun des partenaires, et en adéquation avec les attentes des partenaires. La convention est reconduite tacitement mais il est prévu qu'elle soit actualisée. Lors de cette actualisation il serait souhaitable que la veille réglementaire réalisée par le PSO soit ajoutée à la liste des objectifs, car elle est systématiquement réalisée et constitue une attente forte des partenaires.

Les objectifs répondent parfaitement aux besoins des professionnels de la filière qui sont les bénéficiaires ciblés par le dispositif. Il pourrait être envisagé que des bénéficiaires plus indirects comme les pouvoirs publics, la communauté scientifique ou les évaluateurs de risque par exemple soient interrogés sur leurs attentes éventuelles vis-à-vis de ce dispositif de surveillance. Le PSO pourrait envisager ainsi de les inclure dans le comité de pilotage et d'organiser une concertation formelle sur les attentes de chacun.

Les contaminants surveillés sont en adéquation avec la situation sanitaire actuelle puisqu'il s'agit pour l'essentiel de contaminants réglementés et que leur liste évolue en fonction de la législation. En ce qui concerne les contaminants plus émergents, le PSO établit une liste annuelle de contaminants à surveiller sur la base des résultats obtenus et de la demande des partenaires. Cette liste pourrait être soumise annuellement au Copil pour valider sa pertinence.

Enfin, un document pourrait formaliser les modalités d'établissement de cette liste et les personnes impliquées dans sa validation.

4.1.2 Organisation institutionnelle centrale (78 %)

L'organisation centrale est assurée par une équipe d'animation constituée de quatre personnes. Bien que non formalisée, cette organisation fonctionne de manière très satisfaisante grâce à une communication fluide entre les animatrices du dispositif, facilitée par la petite taille des équipes et leur proximité géographique. Les moyens à disposition des animatrices sont satisfaisants même si une augmentation des ressources disponibles permettrait d'allouer plus de temps au recrutement de nouveaux partenaires.

La composition du comité de pilotage (organismes impliqués) est formalisée dans la convention de partenariat. La liste nominative n'est pas formalisée et le comité de pilotage n'est réuni que selon les besoins. Une réunion annuelle systématique (par exemple en amont de la réunion annuelle du PSO afin de combiner les déplacements) permettrait de mieux garder le contact et de décider collégalement de la stratégie du PSO. Le comité de pilotage pourrait réfléchir à quel niveau associer des structures comme la DGAL, la DGCCRF ou l'Anses, avec lesquelles des échanges ont déjà lieu.

Une amélioration rapide pourrait être réalisée en formalisant par écrit l'implication des différentes structures et personnes. Plus globalement un schéma présentant le fonctionnement du PSO, dans l'idée de ce qui a été ébauché par les évaluateurs en Figure 1, serait très utile, avec en complément une liste nominative et régulièrement actualisée des personnes impliquées. Le schéma permettrait aussi de préciser le rôle de Terres Univia qui intervient comme organisme financeur du PSO mais dont les interactions avec le PSO dépassent parfois ce cadre. Au-delà de leur utilité à des fins de

communication ou transfert de compétences, ces documents sont l'occasion de réfléchir à l'organisation du dispositif.

4.1.3 Organisation institutionnelle de terrain (67 %)

Cette section permet d'évaluer l'activité des collecteurs de données. Or ici le PSO s'appuie sur une surveillance existante, réalisée par les partenaires pour leur propre compte, qui s'organise indépendamment du PSO. La plupart des critères, qui s'appliqueraient à un plan de surveillance dirigé, ne sont donc pas applicables ici. La note obtenue s'appuie sur deux critères uniquement (au lieu de huit) : représentativité/exhaustivité de la couverture de la population cible par les intervenants de terrain et suffisance des moyens matériels et financiers des intervenants de terrain.

Du fait de l'adhésion volontaire des partenaires, le PSO n'a que peu de prise sur la représentativité de la couverture à l'échelle nationale en nombre d'entreprises ou en volume par secteur et produit. Par exemple, les acteurs du secteur de la transformation des protéagineux et les producteurs de soja sont encore peu présents. Le seul moyen d'augmenter la couverture des partenaires est de démarcher les entreprises tout en renforçant le lien de confiance. Ce travail de confiance est réalisé en continu et explique d'ailleurs le succès du PSO. Afin d'identifier les marges de manœuvre sur la couverture du dispositif, des estimations chiffrées de la couverture actuelle par secteur (organismes stockeurs, tritrateurs, huiliers etc.), produits (colza, tournesol, pois chiche etc.) et zone géographique seraient appréciables. Cela permettrait au comité de pilotage d'identifier les partenaires prioritaires à démarcher, de suivre des indicateurs dans le temps, et plus largement au PSO de communiquer sur ses points forts.

En ce qui concerne d'éventuels freins liés aux moyens à disposition des entreprises, il faut noter que l'adhésion au PSO est entièrement gratuite. Les frais à la charge des partenaires sont ceux des autocontrôles mais leur réalisation s'inscrit dans un cadre réglementaire qui laisse supposer que les moyens mis en œuvre sont adéquats. La participation au PSO peut représenter un coût en termes de ressources humaines pour les partenaires, associé au dépôt des données dans la base du PSO. Ce coût est cependant limité puisque les animatrices du PSO peuvent prendre en charge la saisie des données si besoin.

4.1.4 Laboratoire (78 %)

Cette section centrée sur la partie laboratoire comporte treize critères dont seulement six ont pu être évalués ici. En effet, les laboratoires ne font pas partie intégrante du PSO, aucune convention ne les lie au dispositif. Ce sont les partenaires qui choisissent les laboratoires avec lesquels ils souhaitent travailler pour analyser leurs échantillons, et le PSO ne peut assurer la qualité et la standardisation des analyses. Les informations relatives à l'accréditation des laboratoires, à la proportion d'analyses soumises aux EIL⁵, aux contrôles des réactifs, au délai d'analyse etc. ne sont pas remontées dans le cadre du PSO. Cependant le PSO pallie partiellement en :

- Émettant des recommandations à destination des partenaires sur les critères à vérifier au moment du choix des laboratoires ;

⁵ EIL : Essai inter laboratoire

- Réalisant ponctuellement des comparaisons des résultats obtenus par plusieurs laboratoires pour des échantillons « dopés » par un contaminant spécifique.

Ce sont des initiatives pertinentes qui pourraient être renouvelées si possible (mais attention au coût humain compte tenu de la multiplicité des contaminants), voire étendues en proposant une liste de laboratoires référencés pour chaque type d'analyse aux partenaires. Ce travail de recensement permettrait également d'établir une correspondance entre les laboratoires identifiés dans la base de données et leurs accréditations. Ces informations pourraient se révéler utiles lors de remontées spécifiques de données vers l'EFSA ou l'Anses par exemple.

Les critères évalués permettent cependant d'obtenir un score très satisfaisant de 78 %, notamment parce que les sensibilité, spécificité et pertinence des méthodes analytiques, évaluées pour le cadmium uniquement, sont très bonnes. Le cadmium est en effet un élément simple à analyser pour lequel les performances analytiques répondent parfaitement aux exigences réglementaires dans la majorité des cas.

4.1.5 Outils de surveillance (non applicable)

Cette section permet d'évaluer la formalisation des protocoles de surveillance et la standardisation de la collecte des données. Elle ne s'applique donc pas au PSO qui s'appuie sur une surveillance existante dont les protocoles sont déterminés par la réglementation ou bien découlent de la démarche HACCP des entreprises. Le PSO propose cependant une liste indicative de contaminants problématiques ou émergents pour lesquels il serait utile d'augmenter l'effort de surveillance. Comme précédemment pour la non standardisation des analyses entre laboratoires, ce sont des limites structurelles pour lesquelles il n'y a pas de marge de progression possible mais qui doivent cependant être reconnues par le dispositif puisqu'elles impactent l'exploitation qui peut être faite des données, et notamment leur comparabilité.

4.1.6 Modalités de surveillance (67 %)

Le score de cette section repose sur la notation de quatre critères parmi les neuf identifiés par l'outil OASIS. Quatre critères ne sont pas pertinents pour le PSO (deux liés à une surveillance événementielle et deux autres concernant la surveillance de la faune sauvage et des vecteurs), par contre le 5^{ème} critère écarté est pertinent mais le PSO ne dispose pas des éléments pour y répondre. Il s'agit du taux de réalisation de la surveillance effectuée par les entreprises mais il paraît difficile d'exiger cette information des partenaires et cela pourrait se révéler contre-productif et fragiliser le lien de confiance établi.

La note obtenue est un peu plus faible que dans d'autres sections pour des raisons essentiellement structurelles. En effet, si l'adéquation des modalités de surveillance aux objectifs du dispositif ne pose pas de question, le PSO, basé sur le système existant des autocontrôles, n'a pas la possibilité de maîtriser l'adéquation des protocoles mis en place ni la représentativité et la précision permises par l'échantillonnage. Par ailleurs, l'exploitation des données collectées met en lumière que le nombre d'analyses transmises au PSO n'est pas systématiquement corrélé aux volumes de production des entreprises. Cela peut être lié à un taux d'échantillonnage variable ou par une remontée non exhaustive des résultats d'analyses. Il pourrait être utile de déterminer avec les partenaires la proportion de résultats d'analyse transmis au PSO par rapport au total des analyses réalisées, et ce afin de pouvoir mieux estimer la représentativité des données collectées par le PSO.

Une autre piste d'amélioration concerne les objectifs du dispositif. Il est proposé de revoir l'objectif O3 qui consiste à pouvoir « déterminer les étapes potentielles de la contamination ». En effet les données de surveillance collectées par le PSO ne permettent pas cette investigation, mais en revanche l'objectif pourrait être reformulé et proposer « un appui du PSO dans l'investigation des sources potentielles de contamination ».

4.1.7 Gestion des données (81 %)

Les notes obtenues dans cette section sont satisfaisantes et reflètent un système de gestion des données satisfaisant et un traitement et une exploitation régulière et adaptée des données pour laquelle des moyens (humains et financiers) suffisants sont mis à disposition. L'outil informatique permettant la collecte et l'exploitation des données est actuellement en cours de refonte et le PSO pourra se saisir de cette opportunité afin de se fixer des objectifs de progression facilement atteignables. En premier lieu, l'étape d'importation doit être facilitée afin de libérer du temps à l'équipe d'animation et aux partenaires, pour qui la saisie des données est souvent chronophage. Actuellement, pour la base de données sur les huiles, près de 80 % du volume des données est ainsi saisi par les animatrices du PSO.

Parmi les pistes d'amélioration, un protocole formalisé de vérification et de validation des données pourrait être rédigé afin d'homogénéiser les pratiques et de faciliter le transfert de compétences (quelles sont les étapes, les biais à prendre en compte etc.). Il pourrait également être envisagé de configurer des outils simples à manier permettant une identification rapide et systématique de données erronées, afin de pouvoir les extraire et les corriger.

Enfin, l'outil actuel permettant l'édition de rapport manque de flexibilité et son changement pourra être l'occasion d'explorer d'autres modes de représentation des données : par exemple des bilans annuels synthétiques permettant d'identifier rapidement les contaminants problématiques, et des bilans plus détaillés montrant des distributions statistiques, voire des distributions temporelles, lorsque que cela s'avère pertinent.

4.1.8 Formation (78 %)

Le score obtenu repose sur la notation de trois critères sur cinq, deux critères n'étant pas applicables puisque la formation en épidémiologie du personnel en charge des autocontrôles chez les partenaires ne relève pas du PSO. L'équipe d'animation actuelle dispose de très bonnes compétences adaptées aux besoins du dispositif et notamment une excellente maîtrise des sujets en chimie, ce qui explique le bon score obtenu. Il faudra veiller au maintien et transfert des compétences en cas de renouvellement au sein de l'équipe d'animation. Il pourrait également s'avérer utile de faire appel ponctuellement à des compétences externes complémentaires sur les contaminants microbiologiques, d'autant qu'ils sont très minoritaires en comparaison des contaminants chimiques qui concernent la filière. Actuellement le PSO propose un accompagnement des partenaires à leur entrée dans le dispositif, notamment pour ce qui concerne l'outil de saisie des données, mais ce dernier n'est pas systématique. Cette initiative pourrait être formalisée et faire l'objet d'une mise en œuvre annuelle, ouverte aux nouveaux adhérents (formation initiale) mais aussi aux anciens adhérents (formation initiale pour le nouveau personnel et re-sensibilisation pour les autres). La formation pourrait éventuellement être mutualisée avec Intercéréales puisque l'outil de saisie sera commun. Au-delà d'apporter un accompagnement technique, ces sessions seraient l'occasion pour l'équipe d'animation de replacer la collecte des données dans le contexte plus large de la surveillance (utilité de chaque

information collectée) et d'exposer aux partenaires les enjeux liés à la saisie des données. Par exemple, elles permettraient de sensibiliser à des sujets clés comme la qualité des données (importance de renseigner des données complètes, homogènes etc.).

4.1.9 Communication (72 %)

Cette section permet d'évaluer aussi bien la communication interne au dispositif (entre l'équipe d'animation et les partenaires) que la communication externe (vers les professionnels dans leur ensemble, les pouvoirs publics, etc).

Sur le plan de la communication interne, le PSO édite un rapport annuel largement apprécié et attendu par les entreprises. L'outil informatisé permet en plus à chaque partenaire un accès privatif à ses données qu'il peut consulter à tout moment. Les notes obtenues sur ces critères de communication interne sont donc élevées.

Sur le plan de la communication externe, le PSO gagnerait en visibilité s'il disposait d'un espace web où afficher un descriptif du dispositif et de ses objectifs et où rassembler les supports de présentation et publications, ainsi que la veille réglementaire. Cet espace pourrait être hébergé sur le site de Terres Univia par exemple et relayé par les partenaires qui disposent d'un site web. Cela permettrait de mieux faire connaître le dispositif et lui donner un espace d'expression facilement actualisable. A cette occasion, la plaquette PDF de présentation du dispositif actuellement en ligne pourrait être utilisée et mise à jour.

4.1.10 Evaluation (42 %)

Les notes de cette section sont faibles mais seront très vite améliorées par le fait même d'avoir mis en place cette première évaluation. Par ailleurs, le PSO a déjà procédé à une évaluation « interne » à travers une enquête de satisfaction réalisée auprès des partenaires, qui lui a permis de mettre en œuvre des actions d'amélioration. Au-delà d'une évaluation comme celle proposée par l'outil OASIS, il est possible de mettre en place différents indicateurs simples et rapides à suivre annuellement et indiquant la bonne santé du dispositif. Par exemple : nombre de partenaires dont nouveaux partenaires, nombre de données collectées par secteur/produit/zone géographique, pourcentage de données exploitables (en lien avec la qualité des données), nombre de participations à des séminaires externes, collaborations etc.

4.2. Analyse selon les sept points critiques d'un dispositif de surveillance

L'analyse par points critiques (Figure 3) a pour but d'apporter un éclairage complémentaire et de mettre rapidement en évidence les principaux axes d'amélioration possibles. Le calcul des scores de chaque point critique s'appuie sur les notes attribuées à chaque critère d'évaluation mais ces dernières sont combinées de manière différente par rapport à l'analyse précédente.

Ici cette analyse permet d'identifier les outils, l'échantillonnage, l'animation, et dans une moindre mesure le recueil et la circulation des données comme les points critiques éventuellement perfectibles.

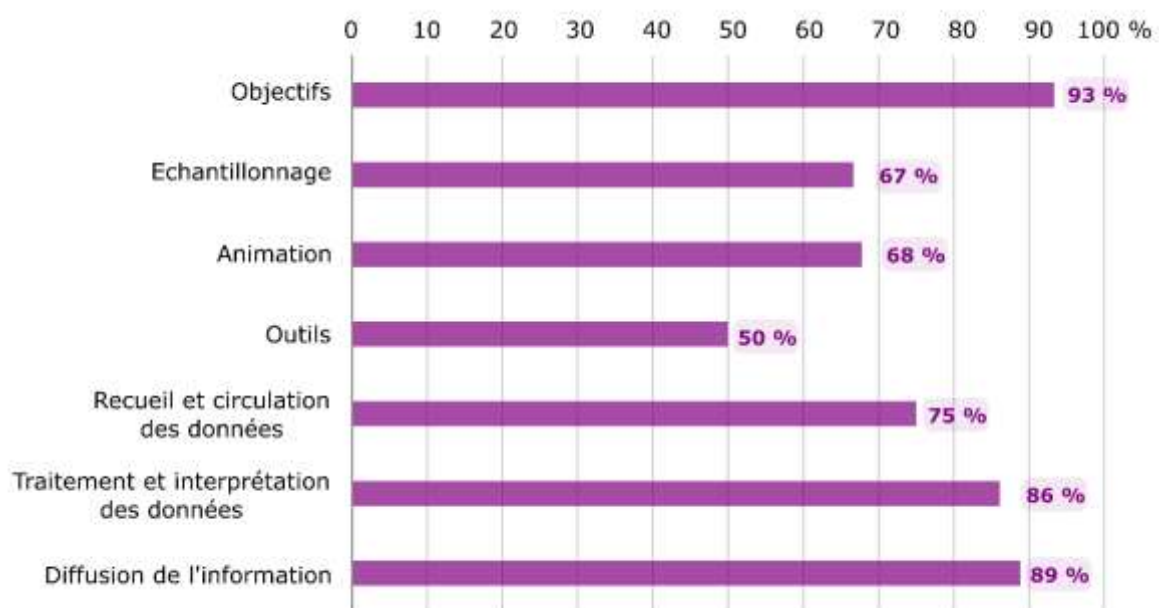


Figure 3 : Résultats de l'évaluation du PSO selon sept points critiques. Les pourcentages indiquent le taux de satisfaction de chacun des points critiques.

4.2.1 Les objectifs de la surveillance

Un excellent score de 93 % est obtenu. La totalité des objectifs sont remplis, y compris la participation du PSO à orienter la recherche via sa participation à des groupes de travail comme ceux de la plateforme SCA⁶.

⁶ Plateforme de Surveillance de la Chaîne Alimentaire

4.2.2 L'échantillonnage

Un score de 67 % est obtenu pour l'échantillonnage, reflet des limites structurelles du dispositif. Le PSO s'appuie sur des résultats d'analyse obtenus dans le cas d'une surveillance existante et souvent réglementée, sans pouvoir maîtriser les protocoles associés et leurs performances. Les protocoles d'échantillonnage sont déterminés par des normes ou règlements qui sont fonction des couples matrices/dangers considérés, de l'hétérogénéité des contaminations, du tonnage etc. et il n'est pas possible de garantir leur standardisation. En mutualisant les données des entreprises, le PSO contribue toutefois à œuvrer pour la convergence des protocoles de surveillance et peut émettre des recommandations. En ce qui concerne l'exhaustivité des entreprises représentées, elle pourrait être augmentée en intégrant davantage de partenaires mais cela représente également un surcroît de données à traiter dont il faut évaluer le rapport coût/bénéfices. Il est plus efficace de viser l'amélioration de la représentativité (cibler de nouveaux partenaires dans les secteurs moins bien couverts) que l'amélioration de l'exhaustivité. Estimer la représentativité des données collectées par le dispositif permettrait dans un premier temps d'identifier les secteurs les moins bien couverts et d'orienter la stratégie de recrutement (pour le secteur des protéagineux notamment). Malgré ces limites, le PSO permet d'identifier de manière efficace les contaminants problématiques rencontrés à l'amont et l'aval pour une majorité d'oléoprotéagineux.

4.2.3 L'animation

Un score de 68 % est obtenu. Les 32% restants sont liés à des limites structurelles (les laboratoires ne sont pas intégrés de fait au dispositif) mais aussi des points possibles d'amélioration (formalisation des structures d'animation, outil facilitant la saisie et l'exploitation des données). Certaines notes intervenant dans ce score final attestent cependant de prestations optimales (webinaires réguliers ciblant les besoins des partenaires, équipe d'animation à l'écoute et attentive aux attentes des partenaires, enquête de satisfaction, restitution systématique des résultats).

4.2.4 Les outils de surveillance

Ce point critique obtient la note la plus basse (50 %) notamment parce que le dispositif n'a pas de prise sur les protocoles et méthodes analytiques employées par les laboratoires et qu'en conséquence de nombreux critères n'ont pu être évalués. En revanche, une marge de progression est possible en ce qui concerne la sensibilisation des partenaires (lors de webinaires par exemple) aux enjeux du partage de données exhaustives et respectant un cahier des charges garantissant leur qualité (complétude, homogénéité de format etc.).

4.2.5 Le recueil et la circulation des données

Un score satisfaisant de 75 % est obtenu, reflétant la priorité donnée par le dispositif à la collecte et au traitement des données, ainsi qu'à la diffusion interne des résultats. Il existe deux modes de restitution des données : une restitution annuelle permettant des échanges riches entre partenaires, et une restitution individualisée proposée via l'outil informatique. Le dispositif peut cependant parfois pâtir d'un délai un peu long de transmission des données mais ce point semble difficile à améliorer. En revanche, ce score pourra être amélioré en mettant en place un espace de partage proposant le dépôt

et l'échange de documents, ce qui permettrait par exemple aux nouveaux adhérents d'avoir accès à l'historique des bilans.

4.2.6 Le traitement et l'interprétation des données

Ce point critique recueille un très bon score de 86 % qui traduit une très bonne maîtrise des sujets couverts par le PSO par le groupe d'animation scientifique et technique ainsi qu'une exploitation régulière des résultats en adéquation avec les besoins des partenaires actuels. Une procédure formalisée de vérification des données, voire un outil informatique adapté à cette tâche permettrait d'augmenter ce score.

4.2.7 La diffusion de l'information

Le score attribué à la diffusion de l'information est de 89 %, soulignant l'édition régulière de rapports détaillés et la diffusion efficace d'informations entre l'équipe d'animation et les partenaires mais aussi entre les partenaires eux-mêmes via l'organisation de webinaires réguliers. La diffusion est d'autant plus facilitée que des liens étroits ont été tissés avec plusieurs partenaires et le PSO est animé par une équipe de petite taille ce qui représente un atout dans ce cas précis. Un seul critère perfectible est relevé, il s'agit de la mise en place d'un espace web donnant plus de visibilité externe au dispositif.

4.3. Analyse selon les attributs d'un dispositif de surveillance

L'analyse selon les attributs du dispositif de surveillance permet d'estimer la qualité globale du dispositif (Figure 4). Chaque attribut de surveillance est noté en associant et en pondérant un certain nombre des critères d'évaluation précédents.

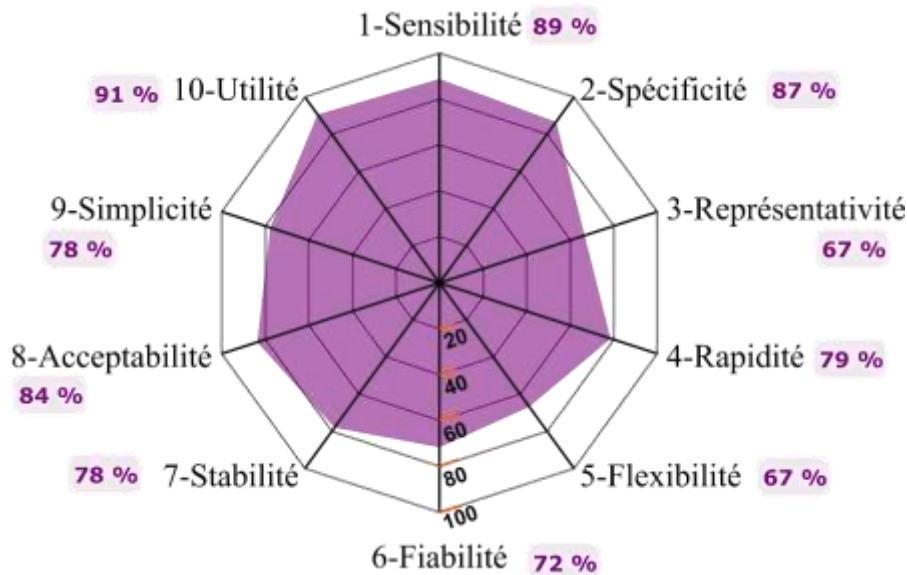


Figure 4 : Résultats obtenus pour le PSO après évaluation des dix attributs d'un système de surveillance. La zone colorée indique le niveau de satisfaction (en pourcentage) de chacun des attributs.

Cette analyse globale par attributs démontre avant tout la pertinence de la démarche du PSO dans la surveillance des contaminants qui concernent la filière des oléoprotéagineux. Les très bons scores attribués aux critères d'« utilité » et « acceptabilité » rendent compte de la prise en compte des attentes des partenaires et de leur pleine satisfaction. Tout au long de l'évaluation, les entreprises partenaires ont largement souligné l'intérêt du PSO pour leurs besoins de surveillance. Certains scores plus faibles (« fiabilité » et « représentativité ») s'expliquent quant à eux par des caractéristiques inhérentes au dispositif, à savoir une non maîtrise des protocoles et modalités d'échantillonnage ou d'analyse. Les efforts d'amélioration devront donc plutôt porter sur d'autres attributs :

- La construction en cours du nouvel outil informatique permettra une saisie facilitée des données et pourra s'accompagner de sessions de formation des partenaires, améliorant encore les attributs de « simplicité », « spécificité » et « rapidité » du système.
- La mise en place d'une démarche qualité simplifiée (formalisation des groupes d'animation scientifique et technique, du comité de pilotage, rédaction de procédures d'analyse et vérification des données) permettrait quant à elle d'améliorer facilement la « stabilité » et la « flexibilité » du dispositif.

5. Synthèse des recommandations

La synthèse de l'ensemble des recommandations est présentée dans le tableau II, par section fonctionnelle. L'ordre des recommandations ne reflète donc aucunement leur niveau de priorité et il revient aux acteurs du réseau de définir ces priorités en fonction de leurs objectifs d'amélioration et des moyens à leur disposition. Bien que cette évaluation n'ait pas porté sur les collaborations intersectorielles du dispositif, celles mises en place avec Oqualim et Intercréales sont un point fort du dispositif et doivent être maintenues voire développées.

Section	Recommandations
Objectifs et champs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reformuler l'objectif O3 « Déterminer les étapes de contamination potentielles », par exemple : « Apporter une expertise aux entreprises en cas d'investigation visant à identifier les sources potentielles de contamination ». ▪ Ajouter la veille réglementaire à la liste des objectifs et actualiser la convention de partenariat.
Organisation institutionnelle centrale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formaliser la composition et le rôle du comité de pilotage, de l'équipe d'animation et du groupe d'animation scientifique et technique (organigramme, missions), utiliser éventuellement un schéma. ▪ Expliciter le rôle de Terres Univia. ▪ Réunir le comité de pilotage au moins une fois par an (par exemple en amont de la journée annuelle de restitution des résultats aux partenaires). ▪ Réfléchir à quel niveau associer la DGAL, DGCCRF, l'Anses, la communauté scientifique afin de valoriser les données collectées par le PSO et de bénéficier d'une expertise complémentaire, par exemple au moment de constituer la liste des contaminants à surveiller.
Organisation institutionnelle de terrain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Estimer la représentativité des entreprises partenaires (par secteur, produits, zone géographique) en nombre et en volume. ▪ Identifier de nouveaux partenaires potentiels pour la filière des protéagineux.
Laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir les initiatives existantes de standardisation des analyses (information des entreprises sur les critères à vérifier pour orienter le choix des laboratoires, analyse comparative d'échantillons « dopés ») et éventuellement les étendre (création d'une liste de laboratoires recensés par le dispositif).
Modalités de surveillance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer avec les partenaires la proportion de résultats d'analyse transmis au PSO par rapport au total des analyses réalisées annuellement pour estimer la représentativité des données collectées.

Gestion des données	<ul style="list-style-type: none"> • Profiter de la construction du nouvel outil pour simplifier l'étape d'importation des données et libérer du temps aux animatrices du réseau et aux partenaires. • Formaliser les procédures de vérification et d'analyse des données. • Éventuellement mettre en place des outils informatisés permettant l'extraction de données aberrantes/erronées et leur correction.
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une session régulière (ou plusieurs en fonction des besoins) de formation sur le fonctionnement du PSO et plus spécifiquement l'outil de dépôt des données, permettant aussi de sensibiliser les partenaires à la qualité des données. Envisager la mutualisation avec Intercréales.
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un espace web (hébergé sur le site de Terres Univia ?) décrivant le dispositif, son fonctionnement, ses objectifs, ses collaborations et listant les communications du PSO. • Réfléchir à un outil de partage et d'archivage des bilans (résultats du plan et veille réglementaire) afin de permettre un accès illimité aux partenaires, y compris aux nouveaux arrivants. • Actualiser la plaquette de présentation du PSO • Réfléchir à un bilan synthétique en complément du bilan détaillé des résultats, voire explorer d'autres modes de représentation des résultats lorsque cela s'avère pertinent (analyse temporelle, boîtes à moustache, diagramme de densité etc.⁷).
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser et étendre le calcul d'indicateurs permettant un suivi annuel des performances du dispositif : nombres de partenaires (dont nouveaux partenaires), nombre de résultats d'analyses par produits, pourcentage de résultats exploités et motifs de rejets des données, nombre de webinaires, nombre de comités de pilotage, participations à des colloques/groupes de travail collaboratifs etc.

⁷ Il existe des outils de traitement statistiques des données comme Prism qui peuvent être complémentaires d'Excel et représenter une alternative au langage R (<https://www.graphpad.com/scientific-software/prism/>).